

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h 30 le lundi 9 mars 2020** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**
4. **RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **ADMINISTRATION / CONSEIL MUNICIPAL**
 - 6.1 Rapport financier mensuel
 - 6.2 Approbation des comptes à payer
 - 6.3 Dépassement de coûts
 - 6.4 Engagement - employé de voirie
 - 6.5 Liste de vente de biens

- 6.6 Démission - Maryse Jourdain
- 6.7 postes - adjointe administrative (2)
 - 6.7.1 Autorisation d'affichage de postes
 - 6.7.2 Comité de sélection - postes - adjointe administrative
- 6.8 Permanence - Nathalie Cormier - trésorière-adjointe
- 6.9 Projet de loi 40
- 6.10 Porte ouverte - Mira
- 6.11 Vaccination

7. LÉGISLATION

- 7.1 Projet de règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

- 8.1 Nomination – représentants pour négociation de la convention collective – pompiers

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

- 9.1 Borne de recharge
- 9.2 Autorisation –mandat de gré à gré – architecture préliminaire - centre municipal
- 9.3 Montage de subventions - mandat gré à gré

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 Dérogation mineure - 1674 boulevard Goyer

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Camp de jour

11.2 Bibliothèque

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2020-03-054

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé

2020-03-055

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
APPUYÉ DE : Madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 tel que déposé.

2020-03-056

4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité :

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, monsieur, le directeur général Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

6. ADMINISTRATION / CONSEIL MUNICIPAL

6.1. RAPPORT FINANCIER MENSUEL

Il est déposé le rapport mensuel financier par monsieur le directeur général Michel Morneau.

2020-03-057

6.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de 90 691,75\$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2020-03-058

6.3. DÉPASSEMENT DE COÛTS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

02-701-50-455 Immatriculation-remorque	595,80\$
TOTAL	<u>595,80\$</u>

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépassements des postes budgétaires pour le mois de février 2020 selon le tableau déposé aux élus.

2020-03-059

6.4. ENGAGEMENT - EMPLOYÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a procédé à une démarche d'embauche d'un second employé des travaux publics à temps plein permanent;

CONSIDÉRANT QUE un affichage de poste a été effectué à l'externe jusqu'au 11 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a étudié les offres et qu'unaniment, les membres de ce comité proposent un candidat sur les 4 ayant été convoqué en entrevue;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Robert Roy à titre d'employé des travaux publics.

QUE les conditions d'embauches sont celles de la politique de rémunération en vigueur.

QUE l'embauche est conditionnelle au dépôt d'un dossier médical satisfaisant aux exigences de l'emploi.

QUE l'embauche est conditionnelle au dépôt d'une enquête d'antécédent juridique jugée satisfaisante par la Municipalité.

2020-03-060

6.5. LISTE DE VENTE DE BIENS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire se départir au courant de l'année de différents biens;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une procédure transparente et efficace est de mise afin d'améliorer la méthode de vente de biens municipaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER monsieur, le directeur général Michel Morneau à afficher un tableau de biens à vendre par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE ce tableau sera mis à jour continuellement et présenté aux élus afin de confirmer son contenu par les décideurs.

2020-03-061

6.6. DÉMISSION - MARYSE JOURDAIN

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 14 février 2020 de madame Maryse Jourdain adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le contenu du message fait part de la fin de son contrat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

DE S'ENQUÉRIR de la démission de madame Maryse Jourdain au poste d'adjointe administrative;

DE REMERCIER madame Jourdain pour le travail accompli durant sans présence à la Municipalité.

6.7. POSTES - AJOINTE ADMINISTRATIVE (2)

2020-03-062

6.7.1. AUTORISATION D’AFFICHAGE DE POSTES

CONSIDÉRANT le départ des mesdames Maryse Jourdain et Hélène Otis à titre d'adjointe administrative au début de l'année 2020;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur le directeur général Michel Morneau sur les besoins en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D’AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau à procéder à l’affichage de deux postes d’adjointe administrative à temps plein permanent.

2020-03-063

6.7.2. COMITÉ DE SÉLECTION - POSTES - AJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT l’affichage de deux postes d’adjointe administrative à combler;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité :

DE CRÉER le comité de sélection afin de pourvoir les deux postes d’adjointe administrative.

QUE madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs Bernard Cayer, conseiller municipal, Gilles Carpentier, maire et Michel Morneau directeur

général fassent partie du comité de sélection.

2020-03-064

6.8. PERMANENCE - NATHALIE CORMIER - TRÉSORIÈRE-ADJOINTE

CONSIDÉRANT la politique de rémunération en vigueur à la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine impose une probation minimale de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau quant à la levée de la probation de madame Nathalie Cormier secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la permanence à madame Nathalie Cormier à titre de secrétaire-trésorière adjointe à la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2020-03-065

6.9. PROJET DE LOI 40

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a présenté à L'Assemblée nationale, le 1^{er} octobre 2019, le projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a présenté un mémoire en commission parlementaire dont les propositions principales visent une collaboration accrue entre les réseaux scolaire et municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du projet de loi 40, le gouvernement a déposé dans la nuit du vendredi 7 au samedi 8 février de nouveaux amendements qui n'ont pas été discutés au préalable et qui vont à l'encontre de cette nécessaire collaboration;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement modifiant l'article 114 du projet de loi,

faisant sept pages, porte directement atteinte à l'autonomie municipale et au respect de la notion de gouvernement de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications à l'article 114 prévoient que les municipalités devront dorénavant répondre aux directives des centres de services scolaires, qui pourront exiger d'elles la cession sans compensation, de terrains qu'ils auront identifiés pour construire des établissements scolaires;

CONSIDÉRANT QUE ces amendements prévoient même que les municipalités pourraient être dans l'obligation de rembourser un centre de services scolaires pour l'achat d'un terrain pour une éventuelle construction;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité :

DE DÉNONCER l'adoption de mesures législatives dans le cadre d'un bâillon alors que celles-ci ne sont pas de la nature d'un simple amendement.

DE DÉNONCER le fait que des mesures ayant des conséquences majeures sur les gouvernements de proximité aient pu être adoptées sans que ceux-ci aient eu l'occasion de faire valoir leur point de vue dans le cadre d'une commission parlementaire.

DE DÉNONCER l'atteinte majeure à l'autonomie municipale et à la notion de gouvernement de proximité que constitue l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée Nationale;

DE DEMANDER au gouvernement de s'engager à indemniser les municipalités devant être tenues de fournir un terrain ou un bâtiment.

DE DEMANDER au gouvernement de respecter l'autonomie municipale et les prérogatives des gouvernements de proximité reconnues par l'Assemblée Nationale, dans ses décisions et lois antérieures ainsi que dans la dernière entente de partenariat (pacte fiscal).

2020-03-066

6.10. PORTE OUVERTE - MIRA

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme MIRA à la municipalité dans le cadre de son organisation de sa journée porte ouverte le 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'occupation du domaine public visant l'activité de porte ouverte du 6 juin 2020 par MIRA.

DE CONSENTIR un prêt de matériel pour cette organisation tel que demandé dans la correspondance du 19 février 2020.

QUE le rang Nord-Ouest reste ouvert à la circulation et;

QU'UN seul côté de chemin soit utilisé pour le stationnement.

2020-03-067

6.11. VACCINATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-69 de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière incite les municipalités de son territoire à se joindre au projet de vaccination antigrippale en milieu rural;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité :

DE SIGNIFIER l'intérêt de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à la MRC des Maskoutains de participer à la vaccination antigrippale rurale.

7. LÉGISLATION

2020-03-068

7.1. PROJET DE RÈGLEMENT 20-507 DÉFINISSANT LA TARIFICATION ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire, par règlement, le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement est refusé par le tiré;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu les documents à-propos plus de 72 heures avant la séance du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ DE : Madame le conseiller Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

DE DÉPOSER le projet de règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2020-03-069

8.1. NOMINATION – REPRÉSENTANTS POUR NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE – POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des pompiers est échue depuis plus d'un an;

CONSIDÉRANT QUE les représentants syndicaux ont déposé une offre visant la négociation d'une entente;

CONSIDÉRANT QU'IL est requis de nommer des personnes représentant la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER messieurs Michel Morneau directeur général, Gilles Carpentier maire et Éric Bouchard directeur par intérim du Service de Sécurité des Incendies pour représenter la partie patronale dans le cadre de la négociation de la convention collective des pompiers.

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2020-03-070

9.1. BORNE DE RECHARGE

CONSIDÉRANT les attributions financières en immobilisation au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire offrir un service de borne de recharge aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT les subventions en vigueur auprès de Transition énergétique Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier propose un remboursement maximal de 5 000\$ par borne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a planifié l'implantation de 2 bornes;

CONSIDÉRANT QUE nous bénéficierons, après installation, de 10 000\$ en subvention;

CONSIDÉRANT la recherche de fournisseurs dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE les bornes deviendront libres de contraintes auprès de Transition énergétique Québec après trois ans d'utilisation et les citoyens pourront après partager ce service avec les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à conclure deux contrats gré à gré soit un avec le fournisseur Bectrol au montant de 14 558,75\$ plus les taxes applicables et un autre pour l'installation électrique avec le fournisseur Robert Jodoin ltée au montant de 1 700\$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à déposer une demande de subvention auprès de Transition énergétique Québec afin d'obtenir une subvention de 10 000\$ pour les bornes de recharge.

2020-03-071

9.2. AUTORISATION –MANDAT DE GRÉ À GRÉ – ARCHITECTURE PRÉLIMINAIRE - CENTRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les démarches d'analyse des besoins de la population par les élus municipaux;

CONSIDÉRANT le travail effectué par le Comité de travail restreint - développement futur des infrastructures municipales et communautaires (dfimc) en la matière;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier préliminaire privilégie un processus de travail avec un professionnel en architecture tôt dans la démarche afin de maximiser le dépôt demande de subvention préférablement avant la fin des plans d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général Michel Morneau à octroyer un mandat gré à gré à une firme d'architecture pour la production de plans préliminaires en plus d'une estimation globale des coûts et;

QUE le Comité de travail restreint - développement futur des infrastructures municipales et communautaires (dfimc) - puisse évaluer avec le directeur général les propositions selon les besoins de la municipalité;

2020-03-072

9.3. MONTAGE DE SUBVENTIONS - MANDAT GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE le plusieurs projets d'investissement au triennal d'immobilisation demandent une part de subvention;

CONSIDÉRANT QUE des démarchent sont nécessaires afin de trouver, de préparer et de déposer les demandes de subvention;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à conclure une entente gré à gré avec la firme CONTACTcité selon les besoins de la municipalité.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-03-073

10.1. DÉROGATION MINEURE - 1674 BOULEVARD GOYER

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise la régularisation d'une situation existante.

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale droite du garage résidentiel isolé est de 0.89m au lieu de 2m tel que prescrit. La dérogation est de 1.11m;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière du garage résidentiel isolé est de 1.20m au lieu de 2m tel que prescrit. La dérogation est de 0.80m;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 20 février 2020, DM-2019-10;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM-2020-01 tenant compte des considérants et des recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la marge latérale droite du garage résidentiel isolé, dérogation s'établissant à 1,11 mètre et la marge arrière du même bâtiment, dérogation s'établissant à 0,80 mètre.

11. LOISIRS ET CULTURE

2020-03-074

11.1. CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-01-21 et 2020-01-28;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre les deux administrations municipales afin d'en venir à un commun accord sur le contenu d'une entente acceptable entre eux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur la conseillère Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création d'un projet-pilote d'une année de partenariat renouvelable en loisirs de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du Village de Sainte-Madeleine.

DE CONCLURE un protocole de partenariat en loisirs de Sainte-Marie-Madeleine et de ceux de Sainte-Madeleine définissant précisément les termes de l'entente pour l'année courante avec option de renouvellement.

2020-03-075

11.2. BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QU'UN litige persiste depuis le retrait de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de l'entente pour l'organisation en commun d'une bibliothèque publique avec le Village de Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT la proposition financière de règlement du Village de Sainte-Madeleine en date du 11 février 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier de l'administration de la Paroisse de Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT le texte de cette entente et la forme de répartition des biens;

CONSIDÉRANT les principes de dépréciation des livres en relation avec cette immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la prescription de la période de dépréciation est interprétable et elle est non prescrite par l'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation des conseillers juridiques de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de règlement financier du Village de Sainte-Madeleine dans le cadre des immobilisations impayées au niveau de la défunte bibliothèque commune, un montant de 2 505,36\$ en paiement final et libératoire.

QUE ce paiement vise le partage des livres visés par ce litige.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

2020-03-
076

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

et :

DE LEVER cette séance à 20h13.

M. Gilles Carpentier, maire

**M. Michel Morneau, directeur
général et secrétaire-trésorier**